



Communiqué de presse

Paris le octobre 2017

« C'est officiel : le groupe VIVARTE, ou plutôt ce qui l'en reste désormais, a trouvé un acquéreur pour son enseigne Besson.

Cet évènement n'est qu'une demi-surprise puisque Patrick Puy, PDG du groupe VIVARTE, avait lancé l'éventualité de cette vente lors de la convention cadre de la Halle en septembre dernier.

Mais quand même : nous voilà face à un nouvel acte qui montre bien que les actionnaires du groupe et leur homme de main Patrick Puy sont capables de s'asseoir sur à peu près tous leurs engagements.

Où est donc le plan de relance de Monsieur Patrick Puy PDG? Certes, il traçait les contours d'un groupe très resserré autour de quelques enseignes mais qui se voulait logique d'un point de vue stratégique et pérenne dans le temps. Qu'à cela ne tienne ! La cession de Merkall, prévue dans le plan de Monsieur Puy, étant mal engagée, voilà les actionnaires qui vendent Besson, qui était censé financer le retournement de la Halle aux côtés de Caroll et assoir la position de Vivarte en périphérie.

D'ailleurs, où sont les engagements portés par l'accord de restructuration de la dette financière signé entre Vivarte et ses créanciers, dont l'encre est à peine sèche (juillet 2017)? Cet accord, présenté comme un modèle du genre, prévoyait des engagements extrêmement sécurisants pour l'intégrité du groupe : point de cessions en dehors de celles annoncées tant que les deux Halles ne seraient pas en mesure de financer de manière autonome leur développement, ce qui, sauf absence de notre part, n'est toujours pas le cas. Dans ce contexte, la cession de Besson démontre que tout est à vendre, accord ou pas. Les promesses n'engagent définitivement que ceux qui les écoutent.

Qu'advient-il de Merkall maintenant que Besson est vendue ? Toujours en vente ? Si c'était le cas, les grands équilibres financiers du Vivarte, déjà mis à mal par la gestion actuelle des actionnaires créanciers du groupe, ne seraient définitivement plus tenables.

D'ailleurs, comment interpréter le nouveau silence de l'Etat sur le dossier VIVARTE? Certes, les ordonnances « Macron » entérinent la vision libérale que l'on pressentait. Mais le discours que le chef de l'état a prononcé pas plus tard que dimanche 15 octobre 2017, invitait les partenaires sociaux à discuter de ce qu'est l'entreprise, que le chef de l'état voudrait que l'on considère autrement qu'un simple lieu de création de capital dans le cadre d'une relation salariés / actionnaires telle que nous la connaissons aujourd'hui. Avec VIVARTE comme cas d'école? »

Un comité de groupe Vivarte est prévu le 26 octobre 2017 avec le PDG Patrick Puy, ou seront évoqués avec les représentants du personnel la cession de Besson et les conséquences économiques et sociales sur le périmètre du Groupe.

Contact presse :

SUD Vivarte / Arnaud Moujol : 06 87 77 01 97

CGT Vivarte / Karim Cheboub : 06 07 13 18 59